

Citoyenneté & Participation | Véronique Sevrin

AOC

Créer l'alchimie entre un lieu et des humains





: lien consultable dans l'Internet

Introduction

Depuis 2014, la Wallonie s'est dotée, à l'instar de la Flandre, d'un parcours d'intégration obligatoire¹ pour accueillir et accompagner les nouveaux résidents étrangers de Wallonie, les aider à acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique et faciliter leur intégration sur le territoire². À noter que Bruxelles a également mis sur pied un parcours d'accueil dont le caractère obligatoire a du mal à passer les méandres complexes des institutions bruxelloises. Le décret aurait dû entrer en vigueur en janvier 2020³.

Le parcours wallon se compose de quatre étapes :

- accueil personnalisé comprenant un bilan social, une information sur les droits et devoirs, une aide ou une orientation vers les services d'aide aux démarches administratives et un test d'évaluation de français ;
- formation à la citoyenneté ;
- formation en langue française si besoin ;
- orientation socioprofessionnelle si besoin⁴.

Une publication du CPCP a déjà été consacrée à l'approche globale de la citoyenneté dans le parcours d'intégration wallon⁵, nous nous pencherons ici sur le volet des ateliers d'orientation citoyenne (AOC).

¹ Annexe 1 : le parcours d'intégration en schéma.

² « Évaluation du parcours d'intégration demandé par la Wallonie à l'IWEPS », <https://www.iweeps.be/projet/evaluation-parcours-integration>, consulté le 5 mai 2020.

³ « Bruxelles : le parcours d'intégration obligatoire reporté », *Le Soir*, 17/10/2019, <https://www.lesoir.be/254490/article/2019-10-17/bruxelles-le-parcours-dintegration-obligatoire-reporte>, consulté le 14 mai 2020.

⁴ « Circulaire relative au parcours d'intégration », https://www.etaamb.be/fr/circulaire-du-28-janvier-2019_n2019030212.html, consulté le 7 mai 2020.

⁵ GHUYSEN S. « FIC-AOC, Que se cache-t-il derrière ces acronymes ? », *Bruxelles : CPCP*, 2020, <http://www.cpcp.be/publications/fic-aoc>, consulté le 28 avril 2020.

I. Un décret vs des pratiques

En 2012, soit deux ans avant l'entrée en vigueur du décret, le DisCRI (Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie) a été chargé par la Wallonie d'établir le contenu des formations en citoyenneté. Il a estimé nécessaire de créer deux dispositifs pour rencontrer la diversité du public : la « Formation à l'Intégration Citoyenne » (FIC) et les AOC. Ces derniers sont destinés aux personnes migrantes scolarisées mais ayant un niveau de maîtrise du français inférieur à A2 acquis sur l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).⁶

Toutefois, le décret prévoit d'aborder des thématiques identiques quel que soit le niveau de langue des apprenants. Si le législateur a envisagé la possibilité de recours au système d'interprétariat... celui-ci a vite été débordé et les associations de terrain n'ont pu compter sur ce service pour dispenser les AOC.

La question de l'apprentissage de la citoyenneté dans une langue peu ou pas maîtrisée en implique bien d'autres.

En effet, on peut se demander, avant tout, comment mesurer la connaissance d'une langue ? Comment transmettre valablement des informations, aussi complexes que la lasagne institutionnelle belge, à des personnes dont la maîtrise du français est estampillée A1 ? Ne risque-t-on pas de créer de nouvelles inégalités entre ceux qui auront eu accès à des informations précises, qui auront pu débattre et échanger, et les autres ? Une citoyenneté à deux vitesses ?

Et enfin, comment les associations de terrain s'adaptent-elles pour remplir la tâche qui leur est confiée, à savoir : aider les primo-arrivants à découvrir les rouages de la société belge, et wallonne, en particulier, et à prendre leur place dans la cité quelle que soit leur connaissance du français.

Plus particulièrement, comment notre association (le CPCP) s'est-elle lancée dans l'aventure ? Quel sens donner à nos AOC ?

⁶ « Bibliothèque AOC » <https://discri.be/dispositifs-formatifs-et-formations-du-discri/bibliotheque-aoc>, consulté le 7 mai 2020.

II. Atelier d'orientation citoyenne (AOC)

Le décret wallon prévoit que la formation à la citoyenneté porte à tout le moins sur les thématiques suivantes : les statuts de séjour en Belgique, le logement, la santé, l'enseignement, la sécurité sociale, les impôts, les assurances, les institutions belges et internationales, la vie quotidienne.⁷

Or, tous les primo-arrivants n'ont pas le même niveau de connaissance du français. Certains viennent de pays où le français est une langue officielle, pour d'autres, l'alphabet latin est un mystère. Certains sont universitaires quand d'autres sont très peu scolarisés.

Le DisCRI est chargé d'établir le contenu de ces formations mais également de former les formateurs en citoyenneté, dans le cadre du parcours d'intégration (PI). À l'époque de la sortie du décret, nous explique Étienne Hublart (coordinateur de projets au DisCRI), il y avait de longues files d'attente pour les cours de FLE (français langue étrangère). Il fallait donc prévoir un dispositif qui permette au primo-arrivants (PA) ne parlant pas ou peu notre langue, d'intégrer quand même le PI pour ne pas les laisser sans accompagnement. Comme il n'était pas possible de délivrer le même contenu à tous les PA en raison d'un niveau de connaissance du français très varié, le DisCRI a créé deux formations différentes : la FIC et l'AOC.⁸ Ce dernier est destiné aux personnes n'ayant pas atteint le niveau A2 du cadre européen de référence pour l'apprentissage des langues (CECR). Mais que représentent ces niveaux ? Ce fameux CECR propose un classement basé sur une analyse de l'utilisation de la langue en situation de communication et une description des compétences langagières que doivent posséder des publics variés, désireux de comprendre ou d'exprimer des messages multiples.⁹

Il est important ici de tenter de dresser un portrait des apprenants AOC en terme de capacité communicationnelle. Cela semble essentiel pour comprendre la complexité de partager et de transmettre valablement les informations sur les thématiques imposées par le législateur.

⁷ Décret wallon relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, <https://wallex.wallonie.be/contents/acts/0/795/1.html?doc=27778&rev=29155-19331>, consulté le 7 mai 2020.

⁸ Entretien téléphonique avec Étienne Hublart; le 15 mai 2020.

⁹ Référentiel de compétences et test de positionnement pour l'alphabétisation, Lire et Écrire Bruxelles ASBL, Bruxelles, 2007, <https://www.lire-et-ecrire.be/Referentiel-et-test-FLES#telec>, consulté le 11 mai 2020.

Ainsi, selon le CECR, une personne A1 peut :

- comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets ;
- se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et répondre au même type de questions ;
- communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Lire & Écrire (mouvement associatif d'alphabétisation) va encore plus loin et propose un test de positionnement qui nuance le niveau A1 en A1.1 et A1.2 de manière à fournir un outil qui puisse également évaluer la compétence de communication d'un utilisateur élémentaire de la langue.

De manière générale, une personne positionnée aux niveaux A1.1 ou A1.2 acquis en production orale ou écrite, n'est pas encore capable de construire des phrases personnelles sans s'appuyer largement sur des modèles (mémorisés dans le cas d'une production orale, mémorisés ou disponibles au moment de la rédaction du texte dans le cas d'une production écrite) qu'elle est capable d'adapter, de transposer. Nous tenons également à préciser qu'une compétence, un savoir-faire ou un savoir sont définis comme acquis lorsqu'une personne est capable d'y recourir et de les utiliser en situation naturelle de communication, c'est-à-dire dans une situation qu'elle pourrait rencontrer dans la vie¹⁰.

En 2012, les équipes du DisCRI ont donc, dans un premier temps, pour s'adapter à un public A1, créé des contenus sous formes de séquences mixant apprentissage du français et données d'informations ainsi que des fiches thématiques traduites dans différentes langues mais dont la mise à jour a fait défaut.

¹⁰ DRÈZE W. « Référentiel de compétences et Test de positionnement pour le français langue étrangère et seconde (FLES) – Pour aller plus loin... Compléments et Enrichissements », Lire et Écrire Bruxelles ASBL, 2015, p.42, https://www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/8_pour_aller_plus_loin.pdf, consulté le 18 mai 2020.

Toutefois, en 2020, le DisCRI conscient de l'inadéquation d'un certain nombre de ces contenus et grâce aux moyens injectés par la Wallonie¹¹ (ndlr : le FLE est passé de 200 heures à 400 heures et la citoyenneté de 20 heures à 60 heures) a décidé de supprimer l'objectif d'approvisionnement du français en tant que tel pour se concentrer sur celui de la citoyenneté interculturelle d'autant que le décret précise que le module citoyenneté est indépendant de tout autre programme.

La volonté du DisCRI est donc d'actualiser et d'enrichir le dispositif formatif (ndlr qui date de 2014) afin de mieux ancrer la méthode interculturelle comme c'est déjà le cas pour la FIC.¹²

Mais cette pratique est-elle vraiment utile ? Ne crée-t-on pas, malgré tout, des inégalités entre ceux qui auront accès à une formation citoyenne complète et porteuse d'émancipation et les autres dont le niveau de français permettra tout juste de décoder certains des mimes présentés, certes avec beaucoup de bonne volonté par le formateur, mais qui ne pourront jamais rivaliser avec un partage de connaissances et un échange de points de vue ?

¹¹ « Décret modifiant le livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère », Le Moniteur belge, 7 décembre 2018, <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2018/11/08/2018206078/moniteur>, consulté 28 mai 2020.

¹² Note de Laetitia Brouwers : Présentation des changements apportés aux ateliers d'orientation citoyenne, 5 mai 2020.

III. Quel est l'intérêt de donner une telle formation à un public A1 ?

Il est généralement admis que la maîtrise de la langue du pays d'accueil est une compétence essentielle pour l'intégration des migrants.¹³

Pour Khadija El Ouakili, formatrice en FLE à la Maison des femmes d'ici et d'ailleurs de Liège, « La langue est un outil pour créer le lien, pour s'informer, pour être actif dans la société. Sans la langue, tu restes passif. Par exemple, certaines femmes restent complètement dépendantes de leur mari car elles ne parlent pas français. C'est lui qui a les contacts avec le monde extérieur, c'est lui qui fait les démarches officielles, qui cherche du travail. Il garantit les besoins de subsistance de la famille et crée un lien avec la société. Cependant la femme, sans connaissance du français, reste dans une position de dépendance financière et sociale. »¹⁴

Par contre pour Els De Clercq, c'est l'intégration qui permet l'apprentissage de la langue. Elle écrit dans un article intitulé « Maîtrise de la langue et intégration : au-delà des idées reçues » paru en 2015 dans le journal du FLE, que le sentiment d'appartenance ne tient pas uniquement à la maîtrise de la langue de la société d'accueil. La personne aura beau maîtriser la langue, si elle n'est pas reconnue à part entière comme un des leurs par les membres de la société d'accueil, elle ne se sentira pas intégrée. Or, c'est le fait d'être intégré à cette société qui permet l'apprentissage de la langue et non l'inverse¹⁵.

Les avis sont partagés ou du moins nuancés sur la question.

Dans son décret, la Wallonie a également envisagé de transmettre les formations citoyennes dans la langue des primo-arrivants (PA). Aussi, a-t-elle subventionné un organisme d'interprétariat en milieu social (ndlr : le SeTIS) dans le cadre du parcours d'intégration. Il peut donc y être fait appel à chaque étape

¹³ GSIR S. sous la supervision de MARTINIELLO M., « Les dispositifs d'apprentissage de la langue du pays d'accueil pour les primo-arrivants en Belgique, en Europe et au Québec », Rapport destiné au Service de la langue française du Ministère de la Communauté française de Belgique, octobre 2006, https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/179960/1/Rapport_langues_final.pdf, consulté le 11 mai 2020.

¹⁴ Entretien téléphonique avec Khadija El Ouakili, le 11 mai 2020.

¹⁵ DE CLERCQ E., « Maîtrise de la langue et intégration : au-delà des idées reçues », *Journal de l'Alpha* n°196 – p.24, https://www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/no196_langue_et_integration.pdf, consulté le 12 mai 2020.

si cela s'avère nécessaire. L'organisme intervient à titre gratuit à la demande du service utilisateur, que la personne soit soumise ou non à l'obligation de suivre le parcours.¹⁶

Mais, si le législateur wallon a prévu cette possibilité, il a sous-estimé l'ampleur des besoins. « Le SeTIS ne dégage plus d'interprètes pour les formations à la citoyenneté pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française. Or, cela n'a aucun sens de dispenser une formation à la citoyenneté à des personnes qui n'ont pas un niveau de français suffisant pour intégrer toutes les notions que la Wallonie souhaite faire passer aux primo-arrivants ».¹⁷ Ces propos d'associations illustrent l'écart entre la théorie d'un décret et sa praticabilité sur le terrain.

Si le recours aux interprètes du SETIS reste très compliqué et aléatoire, certaines associations comme la Croix Rouge ont la capacité de proposer des formations à la citoyenneté dans la langue d'origine du PA. Lors de notre entretien, Khadija a un avis nuancé sur la question : « La citoyenneté dans la langue du PA ? Cela ne me semble utile que lors de la première étape du parcours à savoir l'accueil par les CRI (Centre régional d'intégration) qui est censé donner les bases nécessaires pour effectuer ses premiers pas en Wallonie. En dehors de toute obligation (ndlr : des amendes sont prévues si le PA ne respecte pas les délais pour réaliser son PI), il me semble plus intéressant de laisser le temps au PA d'apprendre la langue puis de suivre la citoyenneté en français. Ceci permettrait un renforcement de l'apprentissage de la langue. Le recours aux interprètes pour la citoyenneté ne me semble utile que pour certaines personnes pour qui la barrière de la langue est insurmontable.¹⁸ »

Sur le terrain, il faut reconnaître que la grande majorité des associations formant à la citoyenneté sont amenées à partager leurs contenus en français, ce que le DisCRI avait anticipé dès le lancement du PI en créant les AOC.

Donc, si on résume : la formation en citoyenneté est obligatoire, elle doit avoir lieu dans les 18 mois de la commande du titre de séjour sous peine d'amendes, certains PA n'ont qu'un faible bagage en français et les interprètes sont aux

¹⁶ Circulaire du 28 janvier 2018 relative à l'intégration des personnes étrangères, <http://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/documents/Circulaire%20du%20280119-parcours%20integration.pdf>, consulté le 7 mai 2020.

¹⁷ A. GOSSIAUX, E. MESCOLI, M. RIVIERE, « Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie », Namur : IWEPS, p.59. <https://www.iweeps.be/projet/evaluation-parcours-integration>, consulté le 5 mai 2020.

¹⁸ Entretien téléphonique avec Khadija El Ouakili, le 11 mai 2020.

abonnés absents ! Alors, comment les associations répondent-elles à cette gageure ?

Loin de pouvoir faire écho de l'expérience de toutes les associations qui se défont et débordent de créativité pour répondre utilement aux prescrits du PI, voyons du côté du CPCP.

IV. Le CPCP et le parcours d'intégration

Le centre permanent pour la citoyenneté et la participation est une ASBL d'éducation permanente dont l'objectif fondateur est « de promouvoir une citoyenneté active, responsable et inclusive, conformément aux préceptes de l'humanisme démocratique et du développement humain. Cette citoyenneté s'exerce par la participation de tous, sans discrimination de quelque nature que ce soit, à la construction d'une société globale plus juste, solidaire, ouverte sur le monde et respectueuse des droits humains, notamment civils, politiques, économiques, sociaux, environnementaux, culturels, philosophiques et religieux. » (Article 1 de la Charte du CPCP).¹⁹

Des objectifs taillés pour le PI, en tous cas pour la FIC ! Aussi, dès le départ, l'ASBL se sentait légitime pour s'embarquer sur le bateau du parcours d'intégration, mais elle a toutefois pris le temps de la réflexion afin de questionner son engagement. En effet, si le CPCP est rompu à la formation citoyenne et à la pédagogie active, il n'est pas actif en FLE. Partager des savoirs et débattre avec des personnes ayant une maîtrise suffisante du français, c'est dans son ADN. Mais pour un public A1 était-il prêt ?

Après de nombreux contacts avec le Cripel (Centre régional d'intégration liégeois) notamment et d'autres associations, après quelques expériences réussies en formation de personnes d'origine étrangère, le CPCP s'est lancé dans l'aventure. Il est apparu que l'offre en matière de formation en citoyenneté manquait dans certaines régions, qu'elle n'était pas toujours adaptée aux disponibilités des PA et qu'elle était insuffisante pour les AOC. Le CPCP a donc proposé des formations en tentant de pallier ces lacunes sans rentrer en concurrence avec d'autres associations.

¹⁹ Charte du CPCP : <http://www.cpcp.be/cpcp/charte>, consulté le 14 mai 2020.

Afin d'apporter une réponse qualitative, notamment pour les AOC, le CPCP a décidé de demander un accompagnement pédagogique pour ses équipes. Ainsi une conseillère pédagogique de Lire & Écrire, Vicky Juanis a accompagné le CPCP dans sa pratique professionnelle afin de l'aider à :

- observer, analyser et questionner ses pratiques ;
- cerner, comprendre et faire face aux difficultés rencontrées ;
- explorer des ressources et élaborer des pistes de travail. ²⁰

De cette expérience les équipes ont pu retirer une série de clés facilitant le travail avec des personnes ne maîtrisant pas bien la langue. Il est surtout apparu que pour créer du sens dans ce projet FIC/AOC, il est impératif de rechercher un équilibre en matière d'objectifs, de moyens et d'engagement au risque d'ouvrir la porte à la peur, la routine ou la dispersion.

Enrichies par ce partage, les équipes ont pu confirmer les bonnes pratiques et identifier de nouvelles méthodes pour augmenter la pertinence des formations. Celles-ci ont été retravaillées dès décembre 2019. Les objectifs ont été adaptés aux besoins prioritaires estimés des PA et la pédagogie mise au diapason de leurs capacités langagières. Afin de se détacher de l'apprentissage du français qui n'est pas le domaine de compétences du CPCP, le contenu a été adapté à un public qui certes, ne maîtrise pas le français mais souhaite en apprendre plus sur la société qui l'accueille.

Le CPCP a également opté pour la constitution de groupes mixant des personnes A1 et d'autres maîtrisant mieux le français. Nous avons constaté ainsi une dynamique vertueuse permettant aux uns d'endosser un rôle de facilitateur en traduisant quand c'est nécessaire et aux autres d'oser s'exprimer car comme le dit Étienne Hublart, « un AOC ce n'est pas seulement une formation, c'est une rencontre, un partage d'expériences entre des personnes venant de partout, c'est un échange interculturel pour apprendre de l'autre, pour rencontrer d'autres façons d'être. » ²¹

Pour savoir s'il est possible de transmettre un contenu informatif en français à des personnes ne maîtrisant pas la langue, la réponse doit être toute en nuance. Si l'objectif est de s'assurer une compréhension limpide des institutions belges, des contrats de travail ou encore des baux, la réponse est probablement négative. Par contre, s'il s'agit de savoir si on peut créer un contexte

²⁰ « L'accompagnement pédagogique en alphabétisation » <https://www.lire-et-ecrire.be/Etre-accompagne>, consulté le 14 mai 2020.

²¹ Entretien téléphonique avec Étienne Hublart, le 15 mai 2020.

favorable pour apprivoiser et s'ouvrir à la Wallonie, pour susciter l'envie de comprendre l'autre, pour reconnaître l'altérité et l'accepter et peut-être pour donner envie de participer, alors la réponse est certainement oui.

Toutefois, si le délai de 18 mois prévu par le décret pour suivre le PI pouvait être allongé il serait sans doute encore plus profitable pour le PA et plus simple pour les associations de pouvoir commencer par les 400 heures de FLE avant d'entamer la citoyenneté. Mais surtout, comme le souligne Khadija, « l'idéal serait de prévoir un suivi des apprenants qui pourraient parfaire leur formation en citoyenneté dès que leur niveau de français le permettrait. »²² Cette idée d'un suivi dépassant les 18 mois du PI est intéressante à plus d'un titre car comme le confiait E. Hublart du DisCRI « le PI est un chemin et l'expérience des PA ne s'arrête pas au cours de citoyenneté. Le PA va apprendre de sa société d'accueil tout au long de sa vie. »²³

Pour le CPCP, quelle que soit la quantité d'informations comprises et retenues, c'est la rencontre, la participation et l'échange qui mènent à l'intégration. C'est pour cela qu'il est plus que jamais engagé dans les ateliers d'orientation citoyenne. Offrir la possibilité à Aïsha (prénom d'emprunt), une PA tout juste débarquée de Palestine, de sortir de chez elle, de rencontrer d'autres personnes que son mari et ses enfants, de partager un sourire, de lâcher un peu de ses angoisses, de s'ouvrir à l'autre, même juste par le regard, de découvrir d'autres façons de vivre, d'entendre la mélodie de notre langue, de capter quelques images qui donnent envie d'en savoir plus sur ce pays et cette région où elle va vivre, c'est ça le chemin et il faut bien le commencer quelque part !

²² Entretien téléphonique avec Khadija El Ouakili, le 11 mai 2020.

²³ Entretien téléphonique avec Étienne Hublart, le 15 mai 2020.

Conclusion

AOC. Si l'acronyme n'a rien à voir avec le label qui fleurit sur les vins ou les fromages de qualité, il révèle pourtant lui aussi l'importance de favoriser cette alchimie entre un lieu et des humains pour créer la découverte du goût... : celui de l'altérité. La rencontre de l'autre peut se faire par différentes voies qui sont loin d'être linéaires. C'est pour cela que le CPCP s'est engagé dans la gageure des AOC, en mettant tout en œuvre pour proposer un contenu de qualité, abordé à partir des besoins du groupe, de sa réalité et des limites de la langue. C'est en retravaillant continuellement ses séquences « formatives » et en questionnant sa pratique que le CPCP, au-delà de remplir les prescrits décrétaux, tente d'apporter sa pierre à l'édifice du vivre ensemble. Nous sommes par ailleurs satisfaits de constater que l'évolution des contenus AOC travaillés par le DisCRI conforte notre réflexion et va dans le même sens que celui que nous traçons depuis un an.

Dans un monde idéal, les PA ne maîtrisant pas le français pourraient suivre au moins 400 heures de FLE avant d'intégrer la formation citoyenne ; dans un monde idéal, chaque association pourrait avoir accès à un service d'interprétariat sur demande ; dans un monde idéal chaque association aurait des formateurs parlant quatre langues. Mais le monde n'est pas idéal ! Le CPCP a choisi d'apporter sa réponse qui, si elle n'est pas parfaite, permet au moins au PA d'acquérir quelques connaissances, de partager sa culture et d'en découvrir d'autres, de décoder des comportements pour mieux comprendre sa nouvelle réalité, son environnement et la société dans laquelle il évolue. Si le monde était idéal, on pourrait imaginer un suivi, un accompagnement sur le long terme. Enfin dans un monde idéal, il n'y aurait pas que les PA qui devraient suivre la formation citoyenne ! Mais cela devra faire l'objet d'une autre réflexion...

Les hommes ont un défi majeur à relever, celui de savoir vivre ensemble. Le "surhomme" n'est pas celui qui est très fort ou très puissant. Le surhomme, c'est l'ensemble des hommes. Dès lors qu'ils coopèrent, s'allient, dès lors qu'il n'y a pas de compétition entre eux, ils peuvent progresser, atteindre des performances supérieures. C'est pourquoi il faut organiser, encore et toujours, des rencontres entre les hommes. C'est la seule richesse.

Albert Jacquard²⁴

**

Diplômée en relations publiques, formatrice en citoyenneté, Véronique Sevrin envisage la formation comme une étape sur le chemin du vivre ensemble qu'on soit d'ici ou d'ailleurs.

²⁴ Conférence de juillet 2004, citation consultée le 8 mai 2020 sur le site de l'Université populaire Albert Jacquard, <http://upaj.fr/qui-sommes-nous>.

Cadre européen commun de référence pour l'apprentissage/enseignement des langues²⁵

| | | A1 | A2 | B1 |
|-------------------|--|---|---|---|
| COMPRENDRE | Écouter | Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement. | Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs. | Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte. |
| | Lire | Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues. | Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples. | Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles. |
| PARLER | Prendre part à une conversation | Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions. | Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation. | Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans un pays où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité). |
| | S'exprimer oralement en continu | Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais. | Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente. | Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions. |
| ÉCRIRE | Écrire | Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel. | Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements. | Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions. |

²⁵ Le Cadre européen commun de référence pour les langues - Apprendre, Enseigner, Évaluer (CECRL ou CECR) est un document édité par le Conseil de l'Europe en 2001, qui définit des niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction de savoir-faire dans différents domaines de compétence, <https://www.reseau-alpha.org/notions-clefs/apprentissage-linguistique/6ab78-a1-a2-b1-c2-comment-me-reperer-dans-le-cecr>, consulté le 20 avril 2020.

| B2 | C1 | C2 |
|--|--|---|
| Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard. | Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort. | Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier. |
| Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose. | Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine. | Je peux lire sans effort tout type de texte même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une œuvre littéraire. |
| Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un interlocuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions. | Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs. | Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue. |
| Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. | Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée. | Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants. |
| Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences. | Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire. | Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une œuvre littéraire. |

SEVRIN Véronique, *AOC : créer l'alchimie entre un lieu et des humains*, Bruxelles : CPCP, Analyse n° 411, 2020, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/aoc>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter, Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

AOC. Si l'acronyme n'a rien à voir avec le label qui fleurit sur les vins ou les fromages de qualité, il révèle pourtant lui aussi l'importance de favoriser cette alchimie entre un lieu et des humains pour créer la découverte du goût... celui de l'altérité.

Au menu, retour sur les conditions ayant amené la création des AOC mais également questionnement sur le sens à donner à des formations citoyennes en français à des personnes parlant à peine la langue. La rencontre de l'autre peut se faire par différentes voies qui sont loin d'être linéaires. C'est pour cela que le CPCP s'est engagé dans la gaue des AOC, en mettant tout en œuvre pour proposer un contenu de qualité, abordé à partir des besoins du groupe, de sa réalité et des limites de la langue.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles

02 238 01 00 | info@cpcp.be

www.cpcp.be | www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/